

**N° 5481<sup>6</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2004-2005

---

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL****instituant un régime d'aides pour les personnes physiques en  
ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie  
et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables**

\* \* \*

**AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

(21.7.2005)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 6 juin 2005 à la Chambre des Députés par la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de l'Environnement.

Un exposé des motifs-commentaire des articles était joint au texte du projet de règlement grand-ducal ainsi que les avis de la Chambre des Métiers, de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics et de la Chambre des Employés privés.

Le projet a pour objet la création d'un régime d'aides financières pour la réalisation de projets d'investissement qui ont pour but l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La Chambre des Députés a été saisie de l'avis de la Chambre des Métiers du 20 avril 2005.

La Chambre a été saisie de l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics du 29 avril 2005.

Elle a été saisie de l'avis de la Chambre des Employés privés du 10 mai 2005.

Enfin elle a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat du 21 juin 2005, d'amendements gouvernementaux en date du 6 juillet 2005 et d'un avis complémentaire du Conseil d'Etat du 15 juillet 2005.

La Conférence des présidents donne son assentiment au projet de règlement grand-ducal tel qu'amendé par le gouvernement, tout en ne s'opposant pas aux modifications proposées par le Conseil d'Etat dans son avis complémentaire.

Luxembourg, le 21 juillet 2005

*Le Secrétaire général,*  
Claude FRIESEISEN

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Lucien WEILER

